

## VILLE D'HAVELUY

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de séance : 9 SEPTEMBRE 2026**

Date de convocation : 3 SEPTEMBRE 2026

Date d'affichage : 4 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1<sup>ère</sup> adjointe + LEBBADER D., 2<sup>ème</sup> adjoint + FARENEAU G., 3<sup>ème</sup> adjointe + CHATELLAIN J., 4<sup>ème</sup> adjoint + LAINE M., 5<sup>ème</sup> adjointe + HAMLAH M., 6<sup>ème</sup> adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

**EXCUSES** : MM. FERAHTIA A. qui donne pouvoir à HAMLAH M. + FREMEAUX G. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + SMAGGHE D. qui donne pouvoir à LAINE M. + DEJONGHE V. qui donne pouvoir à AMGHAR S. + BOULLERIER M. qui donne pouvoir à FERMAUT O.

**ABSENTS** : MM. /

**Secrétaire de séance** : Mme FARENEAU G.

**Délibération N° 2026-06-07**

### OBJET

**Recensement de la population 2027**

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 059-215902925-20260909-DELIB20260607-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 modifiée, relative à la démocratie de proximité et notamment son article 156,

Vu le décret n°2003-485 du 05 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2024-1124 du 4 décembre 2024 relatif aux agents recenseurs,

Considérant que la commune fait partie des territoires recensés en 2027,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 voix « POUR »),**

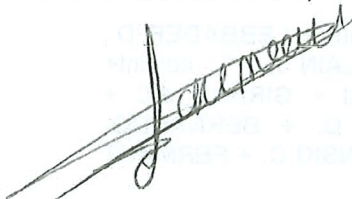
**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'enquête du recensement devant avoir lieu en 2027 et de prendre toute disposition permettant le bon déroulement des opérations de recensement.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

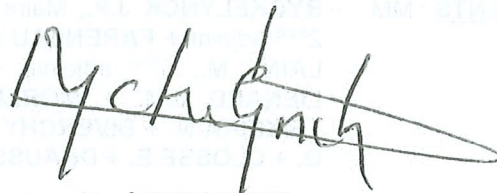
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Gwenaëlle FARENEAU



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 14/09/2026

Publiée ou notifiée le 14/09/2026

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

